

## 32 mesures ciblées pour améliorer la circulation à Genève

Genève, février 2015 - La Direction Générale des Transports a présenté le 27 janvier un catalogue de 32 mesures ponctuelles mises en œuvre pendant l'année 2014. Ces mesures sont annoncées comme complémentaires d'autres mesures plus importantes.

Le catalogue revêt en couverture un attrayant exemple d'aménagements pour les transports publics et les vélos, précisément les deux modes de transport que la population souhaite privilégier en ville de Genève<sup>1</sup>.

Pourtant les mesures elles-mêmes montrent une autre image. Globalement elles visent des gains de fluidité obtenus au bénéfice de l'ensemble des usagers. Plus de fluidité, plus de rapidité : c'est un gain de confort et de qualité de l'air que nous respirons... pour autant que cela ne génère pas, à terme, davantage de circulation !

Douze mesures concernent le vélo. Pour quatre d'entre elles, le vélo est un des moyens de transport bénéficiaires parmi d'autres. L'avantage pour les cyclistes reste parfois à vérifier. Huit mesures sont spécifiquement destinées aux vélos et représentent en tout un coût de 26'000 frs, avec pour deux fiches des dépenses de 500 frs. Le vélo est le moyen le plus économique par rapport aux aménagements ! Nos élus devraient davantage en tenir compte lorsqu'ils se penchent sur les budgets.

Au-delà de mesures de détail genre bouton-poussoir et sas vélo, PRO VELO Genève souhaite une concertation systématique sur des situations concrètes. Elle se revendique être une force de proposition positive dans un dialogue qui respecte les compétences des spécialistes, tout en les confrontant aux besoins des usagers. Depuis la suppression de la Commission des pistes cyclables en automne 2014, PRO VELO n'a pas été sollicitée une seule fois pour une séance de concertation ad hoc par la Direction générale des transports ni la Direction générale du génie civil, contrairement aux engagements du magistrat M. Barthassat. Ou serait-ce qu'aucun projet d'aménagement incluant un volet cyclable n'ait vu le jour depuis ? La situation serait tout aussi inquiétante.

Ces mesures sont d'une portée bien réduite en regard des défis et enjeux à venir. Quel est le bilan du plan directeur de la mobilité douce 2011-2014 ? Qu'en est-il des pénétrantes cyclables, des itinéraires de type « maillage » et « loisirs », pour un total de 78 km d'aménagements cyclables à créer ou améliorer jusqu'à l'an dernier<sup>2</sup> ? Quelles sont les mesures importantes prévues à l'horizon 2020 ?

Une ville plus dense, plus vivante, plus durable a besoin de plus de mobilité douce. C'est sur cette vision d'avenir, que nous attendons des signes de la part du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

---

<sup>1</sup> *Etats généraux des transports : rapport d'enquête*, Direction générale des transports, novembre 2014 ; [http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/rapport\\_denquete\\_egt\\_04.11.2014.pdf](http://ge.ch/mobilite/media/mobilite/files/fichiers/documents/rapport_denquete_egt_04.11.2014.pdf)

<sup>2</sup> Plan directeur de la mobilité douce, Direction générale des Transports, janvier 2013, [http://ge.ch/transports/media/mobilite/files/fichiers/documents/publications/4\\_Plan\\_directeur\\_de\\_la\\_mobilite\\_douce\\_26\\_02\\_\\_2013-BDEF.pdf](http://ge.ch/transports/media/mobilite/files/fichiers/documents/publications/4_Plan_directeur_de_la_mobilite_douce_26_02__2013-BDEF.pdf)